

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Territoire communautaire - Contrat d'affermage du service public de
l'assainissement - Révision quinquennale - Constitution du comité de suivi -
Désignation - Décision**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La gestion du Service Public de l'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux est déléguée à la Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage en date du 21 décembre 1992 pour une durée de 20 ans.

Depuis, des révisions successives sont intervenues qui ont apporté des modifications au contrat d'origine, notamment :

- une 1^{ère} révision, actée par délibération n° 96/631 en date du 26 juillet 1996, portant avenant n° 1 a concerné l'adoption de mesures relatives à l'exécution des branchements aux réseaux d'assainissement eaux usées et unitaires, à la tarification ainsi que les modalités de recouvrement des sommes correspondant au remboursement des frais engagés pour la réalisation de la partie publique du branchement (modification de l'article 22 du contrat),

- puis, suite à un audit en 1999, une 2^e révision intervenue, et par délibération n° 2000/1258 du 22 décembre 2000, un avenant n° 2 a été adopté permettant d'aboutir à des modifications et refontes sur divers points à la fois d'ordre technique, juridique et financier.

Enfin, deux derniers avenants sont intervenus (avenants n° 3 et 4), l'un relatif au transfert du contrat, actant un changement de dénomination sociale du délégataire, l'autre, l'avenant n° 4 a eu trait à l'adoption de dispositions visant la redevance assainissement et a été entériné par acte délibératif du 22 décembre 2006,

Aujourd'hui, à l'instar de ce qui a été fait pour le contrat de l'eau, il vous est proposé, dans le cadre de la nouvelle renégociation quinquennale du contrat d'affermage du Service Public de l'assainissement, que soit constitué un comité de suivi composé de membres missionnés pour mener à bien cette révision.

Le comité de suivi s'appuiera sur les travaux conduits et réalisés par l'équipe de projet, équipe pluridisciplinaire constituée par des agents des Services communautaires concernés.

Le Président du comité de suivi sera régulièrement tenu informé, par le chef de projet, de l'avancée des études et des travaux.

Il vous est ainsi proposé de constituer un comité de suivi composé de 7 élus, tous issus de la Commission Eau et Assainissement.

Ce Comité de suivi se réunira périodiquement dans le cadre des discussions relatives à la renégociation du Contrat de l'assainissement, il sera composé de :

- Monsieur TURON,
- Monsieur BANNEL,
- Monsieur CARTI,
- Monsieur CHAZEAU,
- Monsieur DANE,
- Monsieur FLORIAN,
- Monsieur QUERON.

Le président du Comité de Suivi est missionné pour :

- participer aux réunions de travail avec les services, les consultants et périodiquement avec le Délégué,
- présider les réunions de négociation avec le fermier,
- rendre compte auprès des autres membres du Comité de Suivi en présence, si nécessaire, du fermier.

Le Comité de suivi est chargé de :

- prendre connaissance de l'avancée des travaux,
- donner son avis sur les orientations à prendre pour les négociations,
- valider les résultats avant leur présentation au Bureau.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- entériner la composition et les missions du comité de suivi, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 9 NOVEMBRE 2007

M. JEAN-PIERRE TURON